

CALENDRIER MUNICIPAL DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2026

IMPORTANT : Conservez ces pages qui remplacent le calendrier annuel.



SEPTEMBRE

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Séance du conseil à 19 h Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez notre site Internet.		1	2	3 Biblio-Mobile Jeudi gourmand	4 VENTE	5 VENTE Marché public Bibliothèque fermée
6 VENTE	7 VENTE Fête du Travail Bâtiments municipaux fermés	8 	9	10	11	12 Auto-Expo Farnham
13 Portes ouvertes du Centre Saint-Romuald	14 Soirée d'accueil nouveaux résidents Début débroussaillage routes rurales	15	16	17 Cercle littéraire Jeudi gourmand	18	19 Portes ouvertes du Service de sécurité incendie
20	21	22	23	24 Journée des aînés	25 Fin débroussaillage routes rurales Belle Banlieue	26 Farnham du futur Atelier 2 Belle Banlieue
27 Prestation de Guy Martin, pianoman	28	29	30	VENTES DE GARAGE Du 4 septembre 8 h au 7 septembre 21 h. Aucun permis requis. <i>Règlement concernant les ventes de garage.</i>		

PÉRIODES D'ARROSAGE

L'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres et arbustes au moyen d'un système d'arrosage automatique ou d'un boyau, équipé ou non d'un dispositif quelconque permettant de contrôler le débit de l'eau, est autorisé du 1^{er} mai au 1^{er} octobre de chaque année :

- Les jours pairs de calendrier, entre 20 h et 23 h pour les immeubles dont le numéro civique est pair;
- Les jours impairs de calendrier, entre 20 h et 23 h pour les immeubles dont le numéro civique est impair.

Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout.

OCTOBRE

Dimanche

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi



Séance du conseil à 19 h



Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez notre site Internet.

1



Biblio-Mobile
Spectacle
Guylaine Tanguay

2

3

4

5



6



7



8



9

10



Bibliothèque fermée
Festival du Paw-paw

11

12

Festival du Paw-paw

Action de grâce
Bâtiments
municipaux fermés

13



14



Conférence sur
l'histoire du baseball

15



16



5^e versement des
taxes municipales

17

18

19



20



21



22



Cercle littéraire

23

24

Conte en pyjama à la
bibliothèque

25

26



27



28



29



30

Maison hantée
Bibliothèque fermée

31

Halloween
Fermeture de la station
de nettoyage pour VR

Quoi mettre ou ne
pas mettre, dans le
bac de récupération?

Contenants,
emballages,
imprimés.
C'est tout.



Tout ce que vous mettez
dans le BAC a un impact.
Pour plus d'infos, consultez
BACIMPACT.CA



COLLECTE DES FEUILLES MORTES



Connaissez-vous les
normes à respecter ?

- Sacs de papier uniquement (sacs biodégradables, compostables et recyclables refusés).
- Sacs exempts de ruban adhésif.
- Poids maximal de 25 kg par sac une fois rempli.
- Déposés en bordure de rue douze heures avant la collecte.

10 OCTOBRE

Début de la période pour installer les abris d'autos temporaires, les vestibules d'entrée démontables et les abris temporaires.
Règlement de zonage.



30 ET 31 OCTOBRE

Activités pour l'Halloween. Consultez la programmation sur la page Facebook et le site Internet de la Ville.



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 Patinage spécial Halloween	2 	3	4	5 Biblio-Mobile	6 Spectacle son et lumière Farnham renaît de ses cendres	7 Spectacle son et lumière Farnham renaît de ses cendres
8	9 	10 	11 Jour du Souvenir	12 	13 Spectacle son et lumière Farnham renaît de ses cendres	14 Lilou la loutre conte et activité Spectacle son et lumière Farnham renaît de ses cendres
15	16 	17 	18 	19 Cercle littéraire	20 Spectacle son et lumière Farnham renaît de ses cendres	21 Spectacle son et lumière Farnham renaît de ses cendres
22	23 	24 	25 	26 	27 Spectacle son et lumière Farnham renaît de ses cendres	28 Spectacle son et lumière Farnham renaît de ses cendres
29	30	Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez notre site Internet. Séance du conseil à 19 h				

ÉCOCENTRE RÉGIONAL

2500, rang St-Joseph
Cowansville

Espace de réemploi

Apportez vos encombrants et matériaux de construction encore en bon état et reprenez-en GRATUITEMENT pour vos propres besoins!

Compost gratuit en tout temps

Ouvert à l'année

Lundi au jeudi :
7 h 30 à 16 h 30

Vendredi :
7 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Samedi :
8 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h

Fermé les dimanches et les jours fériés



Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez notre site Internet.



Séance du conseil à 19 h

COLLECTE DES FEUILLES MORTES



Connaissez-vous les normes à respecter ?

- Sacs de papier uniquement (sacs biodégradables, compostables et recyclables refusés).
- Sacs exempts de ruban adhésif.
- Poids maximal de 25 kg par sac une fois rempli.
- Déposés en bordure de rue douze heures avant la collecte.

STATIONNEMENT DE NUIT EN HIVER

Le stationnement d'un véhicule sur un chemin public est autorisé en tout temps tout au long de l'année, sauf durant les périodes d'alertes communiquées par les autorités de la Ville et sauf sur les chemins publics où le stationnement est interdit par la présence de panneaux à cet effet.

Consultez le www.ville.farnham.qc.ca pour les détails.





DÉCEMBRE

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 Séance du conseil à 19 h  Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez notre site Internet.		1	2	3	4	5
6	7   	8  	9  	10   Biblio-Mobile	11 Parade des fêtes et illumination du sapin	12 Marché des fêtes
13	14 	15 	16 6 ^e versement des taxes municipales 	17 Spectacle Le Noël de Léon  Cercle littéraire	18	19 Concert de Noël avec Bruno Pelletier
20	21   Début de l'hiver	22  	23   6 ^e versement des taxes municipales	24   Bâtiments municipaux fermés	25 Noël Bâtiments municipaux fermés	26 Bibliothèque fermée
27	28 Bâtiments municipaux fermés	29   Hôtel de ville et bibliothèque fermés	30  Hôtel de ville et bibliothèque fermés	31  Bâtiments municipaux fermés		

STATIONNEMENT DE NUIT EN HIVER

Le stationnement d'un véhicule sur un chemin public est autorisé en tout temps tout au long de l'année, sauf durant les périodes d'alertes communiquées par les autorités de la Ville et sauf sur les chemins publics où le stationnement est interdit par la présence de panneaux à cet effet.

Consultez le www.ville.farnham.qc.ca pour les détails.



Matières acceptées dans votre BAC BRUN

- Résidus alimentaires
- Résidus de jardin
- Papiers et cartons souillés d'aliments (non cirés), serviettes de table
- Autres matières organiques : litière, cure-dents, mouchoirs, cendres refroidies, filtres à café, cheveux

Matières refusées : tout plastique même ceux compostables ou biodégradables, couches, lingettes hygiéniques, plantes exotiques envahissantes

Liste détaillée des matières acceptées et refusées : [BMvert.ca](#)



MATIÈRES RECYCLABLES

Pour savoir ce qui va dans le bac de récupération, il suffit de se poser la question :
Est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé?

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- Contenant de produit d'entretien ménager
- Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- Boîte de carton
- Assiette et papier d'aluminium
- Emballage de mets à emporter et préparés

EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- Journal et circulaire
- Enveloppe
- Feuille de papier
- Cahier



NE PAS METTRE DANS LE BAC BLEU

- Pile
- Seringue
- Boyau d'arrosage
- Chaise de jardin
- Jouet
- Casserole
- Vêtement et tissu

Les matières doivent être déposées dans le bac en vrac et non dans des sacs.

BESOIN DE PLUS D'INFOS?

CONSULTEZ BACIMPACT.CA



MATIÈRES ORGANIQUES

Pour savoir ce qui va dans le bac de compostage, demandez-vous s'il s'agit d'un aliment, d'un papier, d'un carton ou d'un résidu de jardin.

AFIN DE VOUS GUIDER SUR LES MATIÈRES ACCEPTÉES OU REFUSÉES DANS LE BAC BRUN, CONSULTEZ LE WWW.BMVERT.CA.

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Fruits, légumes (pelures, noyaux et épis inclus)
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer (peau, os, carcasses, carapaces et coquilles inclus)
- Noix, œuf (coquilles incluses)
- Produits laitiers solides ou semi-solides
- Pains et pâtes alimentaires
- Produits de boulangerie, pâtisserie et confiserie
- Grains de café, feuilles de thé et tisanes (sachets et filtres à café inclus, mais sans broche)
- Aliments périmés (sans emballage)
- Légumineuses et riz
- Nourriture pour animaux
- Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbés par les autres résidus du bac de collecte

PAPIER ET CARTON SOUILLÉS

- Boîtes de pizza, boîtes de livraison de repas et assiettes et gobelets de carton non cirés, non glacés, non laminés et sans agrafe
- Moules en papier pour muffins ou gâteaux, papier parchemin
- Essuie-tout, serviettes de table et nappes en papier, mouchoirs (sans produits chimiques)
- Journaux et circulaires non glacés et sans agrafe pour emballer les résidus alimentaires
- Sacs en papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable à l'intérieur (ex : BAG TO EARTH / SAC AU SOL)

RÉSIDUS VERTS

- Feuilles de rhubarbe
- Fleurs, plantes (envahissantes exclues), résidus d'entretien des plates-bandes, de désherbage et de sarclage
- Cônes, aiguilles de conifères et glands de chêne
- Paille, foin et chaume
- Terre d'empotage et terreau
- Petites branches (moins de 4 cm de diamètre et 60 cm de longueur), retailles de haies, écorce
- Petites racines
- Copeaux de bois non traités

AUTRES MATIÈRES

- Cheveux, poils et plumes
- Bâtons de friandises glacées, cure-dents et brochettes en bois
- Bouchons de liège naturel (bouchons synthétiques de plastique exclus)
- Cendres froides (refroidies 72 heures minimum)
- Litières pour animaux EN VRAC ou en sac de papier
- Fumier de poule ou de cheval
- Bran de scie

Aucun sac de plastique, compostable ou biodégradable, n'est accepté dans le bac brun. Utilisez des sacs en papier ou des papillotes en papier journal.

DÉCHETS SOLIDES

Nul ne peut utiliser le service d'enlèvement des déchets solides pour disposer des matières suivantes :

- | | | | |
|--|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Amiante• Armes• Boues• Carcasses et pièces de véhicules | <ul style="list-style-type: none">• Cendres et mâchefers non éteints et non refroidis• Contenants pressurisés (bouteilles de gaz propane et d'acétylène)• Déchets biomédicaux | <ul style="list-style-type: none">• Déchets industriels• Déchets liquides• Explosifs et munitions• Feuilles mortes• Gazon coupé | <ul style="list-style-type: none">• Matières dangereuses (radioactive, etc.)• Pneus• Rebut pathologiques• Terre et sable imbibés d'hydrocarbures |
|--|---|---|---|

Le poids du bac rempli ne doit pas excéder 90 kg.

CARTE DES SECTEURS DE COLLECTES

